

COMMUNE DE SANCOINS (Cher)**ARRÊTÉ DU 27 MAI 2025**

Portant réglementation temporaire de la circulation et d'une interdiction du stationnement,
RD951 - place de la Libération, pendant la réalisation de travaux :
ouverture de chambre pour réparation de câble télécom.

Le Maire de la commune de Sancoins (Cher),

- Vu** le code de la route,
- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le code général des propriétés des personnes publiques,
- Vu** le code de la voirie routière,
- Vu** la loi modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu** la loi modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,
- Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu** l'arrêté municipal en date du 13 mars 1963 instituant le stationnement unilatéral alterné semi-mensuel à l'intérieur de l'agglomération,
- Vu** les arrêtés municipaux permanents « Réglementation générales de la circulation et du stationnement sur la commune de Sancoins »,
- Vu** l'arrêté n°241/2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de signature,
- Vu** la demande formulée de l'entreprise CIRCET ERI5280, pour le compte d'Orange France, en vue d'obtenir une réglementation temporaire pour une durée de 30 jours, à compter du 02 juin 2025, pendant le déroulement des travaux précités,

Considérant sous réserve de l'accord préalable aux travaux, sous la forme d'un accord technique ou d'une permission de voirie, délivré par le Centre de Gestion des Routes Est,

Considérant que pour permettre d'assurer la sécurité des usagers de la voie et celle des ouvriers chargés de l'exécution des travaux, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation, et le stationnement, RD951 - place de la Libération.

ARRÊTÉ :**Article 1**

À compter du 02 juin 2025 et ce jusqu'au 02 juillet 2025, pendant toute la durée des travaux d'ouverture de chambre pour réparation de câble télécom, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, manuellement sera mis en place, sur le territoire de la commune de Sancoins, RD951 - place de la Libération.

Article 2

Sur cette section, il sera interdit de dépasser et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3

Sur cette section, le stationnement sera interdit.

Article 4

Les dispositifs de signalisation nécessaires au balisage du chantier et à la réglementation de la circulation et du stationnement seront mis en place et retenus de jour comme nuit par le demandeur.

Article 5

Toute contravention au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Tous les véhicules en infraction sont susceptibles d'être mis en fourrière, conformément à l'article R.417-10 du code de la route.

Article 6

Le présent arrêté est publié sur le site de la Collectivité et doit être affiché de part et autre du chantier par le demandeur.

Article 7

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 8

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLÉANS Cédex 1 ou peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr ; dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 9

Ampliation du présent arrêté

- CIRCET ERI5280 – TSA 70011 Chez Sogelink 69134 Dardilly Cédex
- Orange France – Duran Sylvie 380 rue Marcelin Berthelots 45400 Fleury Les Aubrais
- Brigade de Gendarmerie de Sancoins
- Service de police municipale
- Responsable des services techniques communaux
- Centre de Secours rue Jacques Rétif 18600 Sancoins
- Centre de Gestion de la route Est, rue du 11 novembre 1918 18600 Sancoins

Chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Sancoins, le 27 mai 2025

Pour copie conforme.

Le Maire,
Pierre GUIBLIN

Pour le Maire, par suppléance,
Le 1er Adjoint,


Louis DUMAREST

Mentions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire.

Les informations recueillies permettent aux agents habilités des services communaux, de la Commune de Sancoins :

- d'exercer les pouvoirs de police afférents à la gestion du domaine routier communal,
- d'en exploiter et d'en analyser les données en vue de réaliser des statistiques internes d'activité et d'usage.

Un défaut d'enregistrement des données entraînera des retards ou une impossibilité de les exploiter ou de les analyser en vue de prendre la ou les décisions administratives objet(s) de la demande. En les enregistrant, vous consentez à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Date de publication :

Mode de publication : mise en ligne



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.92025813,46.83121874 2.92020449,46.83123158 2.92018973,46.8311793
2.92023667,46.83117104 2.92025813,46.83121874</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(46.831219 2.920258);(46.831232 2.920204);(46.831179 2.920190);(46.831171 2.920237);(46.831219 2.920258);

Le 16/05/2025

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- Captured'écran chambre0248763039.jpg : <https://dl.sogelink.fr/?aX1opmTw>
- TimePhoto_20250514_120939.jpg : <https://dl.sogelink.fr/?JO0aiCrD>
- TimePhoto_20250514_120929.jpg : <https://dl.sogelink.fr/?56wpODv6>
- Screenshot_20250514-121417_Maps.jpg : <https://dl.sogelink.fr/?sVLQNEV1>
- Screenshot_20250514-120838_Samsung Internet.jpg : <https://dl.sogelink.fr/?SZ9QDjhy>
- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?NRecTFIm>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink